



BOUCLANS Infos

AVRIL 2021

Chers concitoyens,

Comme chaque année, avril est le mois de l'adoption du budget, acte majeur de la vie d'une commune, car il est la traduction de la politique communale pour laquelle nous sommes élus.

Coté fonctionnement, nos dépenses prévisionnelles progressent de 2%. Si l'on tient compte de la création de deux nouveaux services à l'automne (agence postale communale et maison France Services) et des dépenses encore nécessaires pour la remise en état des logements et de la gendarmerie, cela signifie que nos autres dépenses de fonctionnement sont sous bonne maîtrise.

Du côté des recettes, nous perdrons cette année 34000€ de dotations de l'État. Nous devons nous habituer à cette tendance annoncée et considérer que le temps est fini des excédents de fonctionnement pléthoriques que nous avons pu connaître parfois dans le passé.

Malgré cela, le budget prévisionnel 2021 s'auto-équilibre sans puiser dans nos réserves, et devrait même laisser un léger excédent. Après le fort renforcement de nos réserves en 2020, et alors que l'exercice 2019 était à ce titre nettement plus contrasté, c'est une bonne nouvelle.

Du côté de la fiscalité, la réforme de la taxe d'habitation sera visible sur vos feuilles d'impôts, puisque les taux de la taxe foncière sur le bâti, habituellement répartis entre commune et département, seront cette année regroupés au profit de la commune, ceci pour compenser la suppression de la taxe d'habitation. Ainsi le nouveau taux de référence est 27,29%, soit 9,21% (commune) + 18,08% (département). Vous le voyez, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter la pression fiscale des ménages, pour tenir compte d'un contexte général difficile et laisser cette réforme se mettre en place afin d'en mesurer tous les effets.

De plus, la commission Finances et Investissements a décidé d'engager une réflexion de fond sur la fiscalité locale. En effet, nos choix en la matière impactent non seulement les ménages mais aussi les dotations de l'État, l'accompagnement des communes étant proportionnel à leur effort fiscal pour faire face à leurs charges. Nous partagerons bien sûr ces travaux avec la population.

Du côté des investissements, le budget 2021 engage la construction du bâtiment périscolaire. Sur ce projet phare du mandat, compte tenu des taux très bas en ce moment (de l'ordre de 1%), de la volonté de préserver nos réserves pour le futur, et du taux d'endettement très faible de la commune (267€/hab. contre environ 600€/hab. pour les communes de même strate de population), le conseil municipal a décidé unanimement de couvrir par l'emprunt la part de financement à la charge de la commune (400.000€).

Outre cet investissement majeur, les efforts seront répartis presque à parts égales entre trois domaines : l'immobilier communal (logements et gendarmerie), la voirie et les chemins ruraux. Sont prévus en 2021 la rue des épinettes, la rue du château, le chemin de la déchèterie, le chemin de Seigne-pré et le chemin du grand Plain.

Nous pouvons considérer ce budget comme ambitieux mais réaliste. Conforme aux engagements pris, il témoigne d'une volonté partagée de consacrer nos ressources à l'amélioration durable de notre cadre de vie, à la préservation de notre patrimoine commun et au développement des services à Bouclans.

Martial Hirtzel



Infos pratiques mairie

Mardi : 9h00 - 12h00

Jeudi : 9h00 - 12h00

Vendredi : 14h00 - 17h30

Samedi : 9h00 - 12h00

Tel : 03 81 55 20 19

mairie.bouclans@wanadoo.fr

Politeia : Bouclans

RETOUR SUR LE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2021

Membres présents : Mmes Nathalie DEFASNE, Virginie DUEDE-FERNANDEZ, Mélanie GRUET, Fleur MANZONI, Oriane POMMEY, Frédérique POUPENEY, Virginie SIMONIN, Estelle VERDOT et MM. Christophe AURIOL, Michel BELOT, Joël BOURRAT, Vincent BOUVERESSE, Valentin BUGNET, Jean-Pierre GUEY, Martial HIRTZEL, Jean-Marie ISABEY, Alexis MARTIN et Gino MICHEL.

Excusée : Joséphine PERROT MINOT / **Secrétaire de séance :** Oriane POMMEY

Règlement du litige du lotissement des Hauts d'Ambre

A l'unanimité, le conseil valide l'avenant modificatif au marché initial pour un montant de 81 552,22 € HT, autorise le maire à engager le paiement de la somme de 50 000 € HT à l'entreprise Saulnier au titre des modifications apportées au chantier, donne mandat au maire afin d'engager toutes formalités nécessaires à la reprise des travaux.

Subventions aux associations

Suite au contexte sanitaire, de nombreuses associations voient encore leur activité réduite voir annulé cette année, aussi le Conseil Municipal à délibéré à l'unanimité le maintien des subventions aux associations développant une activité au profit des habitants de la commune. Les associations souhaitant le versement de leur subvention sont invitées à faire leur demande par écrit à la mairie. La demande doit s'accompagner du bilan d'activité 2020.

Vote des taux de fiscalité locale 2021

Compte tenu de la réforme de la taxe d'habitation et des nouvelles modalités de taxation (fusion des taux communal et départemental au profit de la commune) le conseil municipal adopte le principe du maintien du niveau de fiscalité appliqué aux ménages pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal adopte les taux de fiscalité locale 2021 suivants : Taxe foncière sur le bâti : 27,29% (soit la somme du taux communal et du taux départemental 2021) - Taxe foncière sur le non bâti : 13,13%

Transfert de la compétence AOM à la CCPHD

A l'unanimité, le conseil valide le transfert de la compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité à la CCPHD

Convention avec les Francas

A l'unanimité, le conseil adopte la convention avec Les Francas actualisée.

Etat récapitulatif annuel des indemnités des élus

| Prénom Nom | Fonction | Indemnité annuelle brute 2020 |
|--------------------------|--|-------------------------------|
| Martial HIRTZEL | 1er adjoint* / Maire | 12 754,85 € |
| Martial HIRTZEL | Vice Président CCPHD | 3 827,15 € |
| Fleur MANZONI | 1er adjointe | 4 312,51 € |
| Jean-Marie ISABEY | 2e adjoint | 4 312,51 € |
| Frédérique POUPENEY | 4e adjointe*/ 3e adjointe | 7 042,08 € |
| Gino MICHEL | Conseiller délégué | 2 772,36 € |
| Virginie DUEDE-FERNANDEZ | Conseillère déléguée | 1 932,19 € |
| Jean-Pierre GUEY | Conseiller délégué* / Conseiller délégué | 3 102,26 € |
| Brun LECLERT | Maire* | 7 113,41 € |
| Claudine BAUD | 2° adjointe* | 2 729,57 € |
| Paul PIQUARD | 3° adjoint* | 2 729,57 € |
| Bruno FAURIE | Conseiller délégué* | 1 170,07 € |

* mandat précédent du 1 janvier au 25 mai 2020

Budget

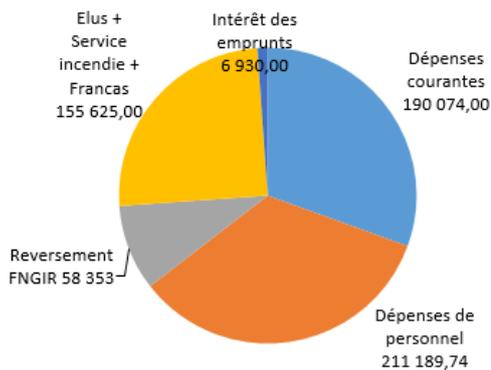
Le budget communal se décompose en un budget général et deux budgets annexes (bois et lotissement). Chaque budget se divise en deux sections (fonctionnement et investissement), elle-même disposant d'une partie dépenses et d'une partie recettes.

Le compte administratif (CA) correspond aux dépenses et recettes réalisées réellement l'année précédente et validé par les services de l'Etat.

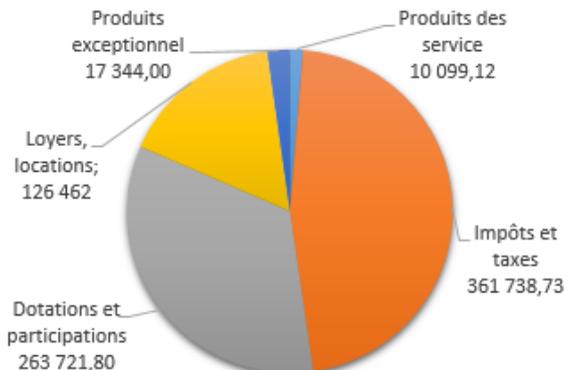
Le budget prévisionnel (BP) correspond aux prévisions des élus pour l'année en cours, la commune à l'obligation de présenter des budgets équilibrés

Budget principal - Compte administratif 2020

Dépenses de fonctionnement - CA 2020
653 617,22 €



Recettes de fonctionnement - CA 2020
780 945,72 €



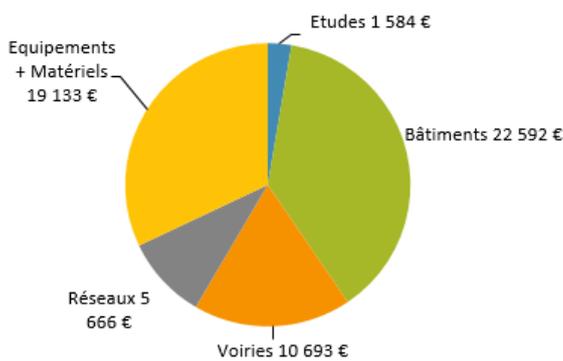
Dépenses/habitant : 568 € en 2020 contre 616 € en 2019

Recettes/habitant : 711 € en 2020 contre 674 € en 2019

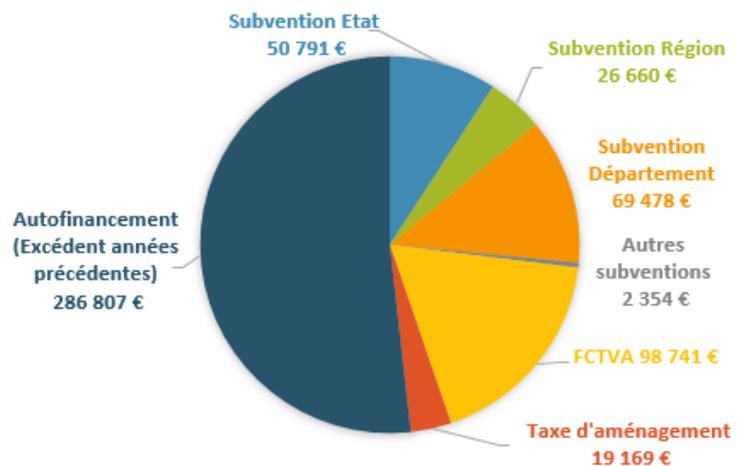
Excédent de fonctionnement

La bonne gestion 2020, malgré le contexte sanitaire et les frais supplémentaires (remplacement de personnel, renfort pour désinfection et équipements spécifiques) permet de dégager un excédent de 127 328,50 €. Cet excédent vient s'ajouter aux excédents des années précédentes pour atteindre la somme totale de 489 305,06 €.

Dépenses d'investissement - CA 2020
542 760,89 €



Recettes d'investissement - CA 2020
632 603,28 €



Etat de la dette

Encours d'emprunts en capital : 283 721,00 €
Annuités (capital) : 74 224,00 €
Dette/habitant : 258 €
Capacité de désendettement : 1,81 années

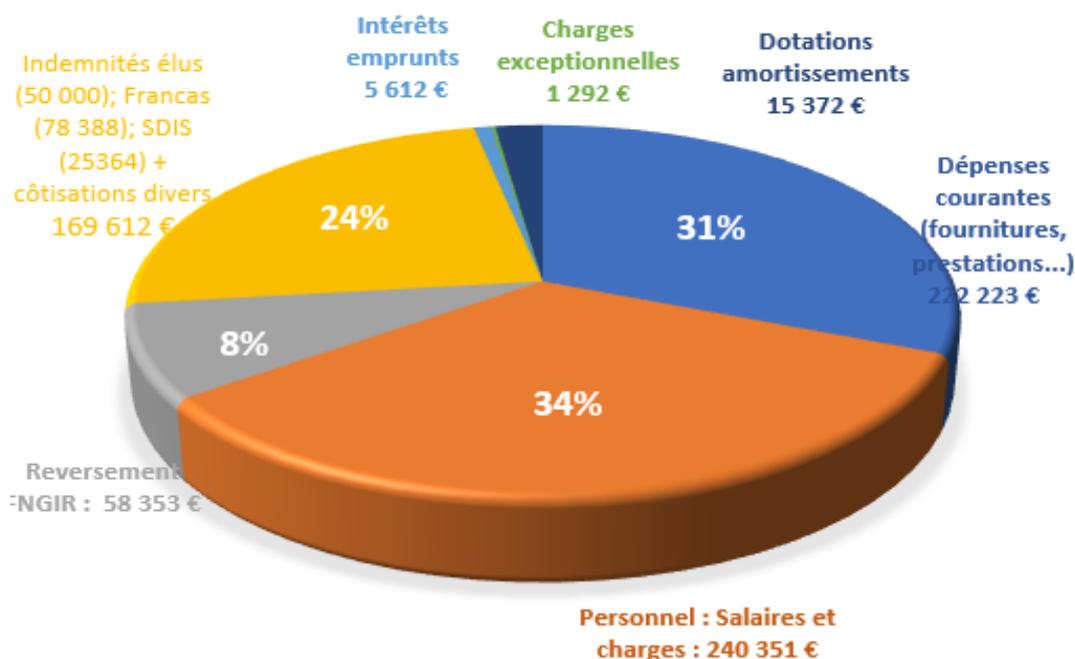
Résultat d'investissement

Le résultat 2020 est de + 89 842,39 € contre un déficit de 108 872,16 € en 2019. Les dépenses ont été orientées prioritairement sur la remise en état des logements communaux afin de restaurer le patrimoine communal, dont les loyers sont une ressource financière importante pour Bouclans.

Les opérations d'ordre correspondant à des opérations comptables entre chapitres budgétaires, elles n'ont pas été prises en compte et représentés dans les graphiques.

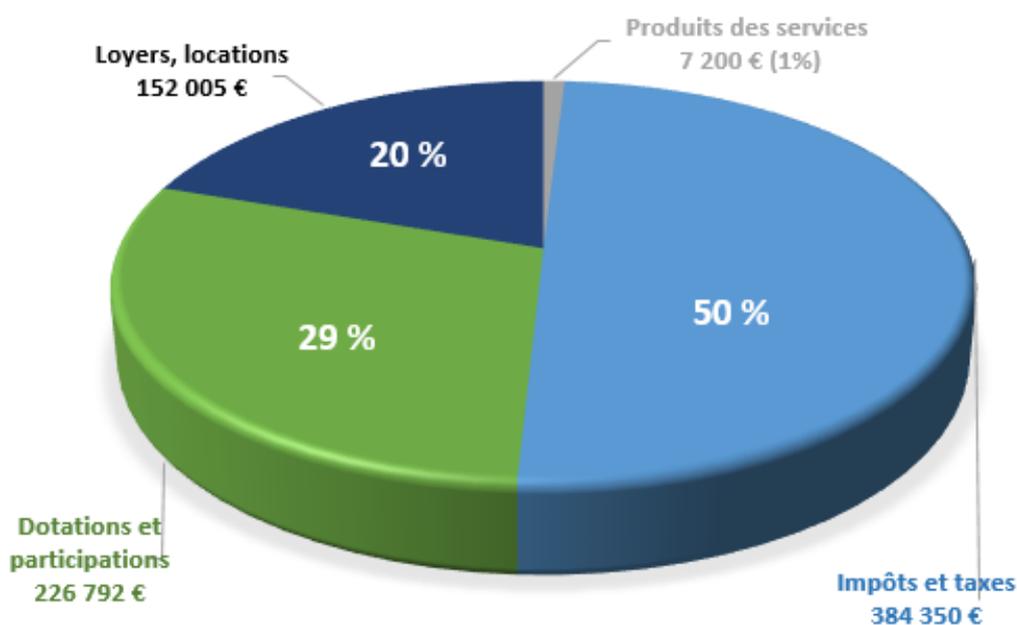
Budget principal - Budget prévisionnel 2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2021 : 712 816,35 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

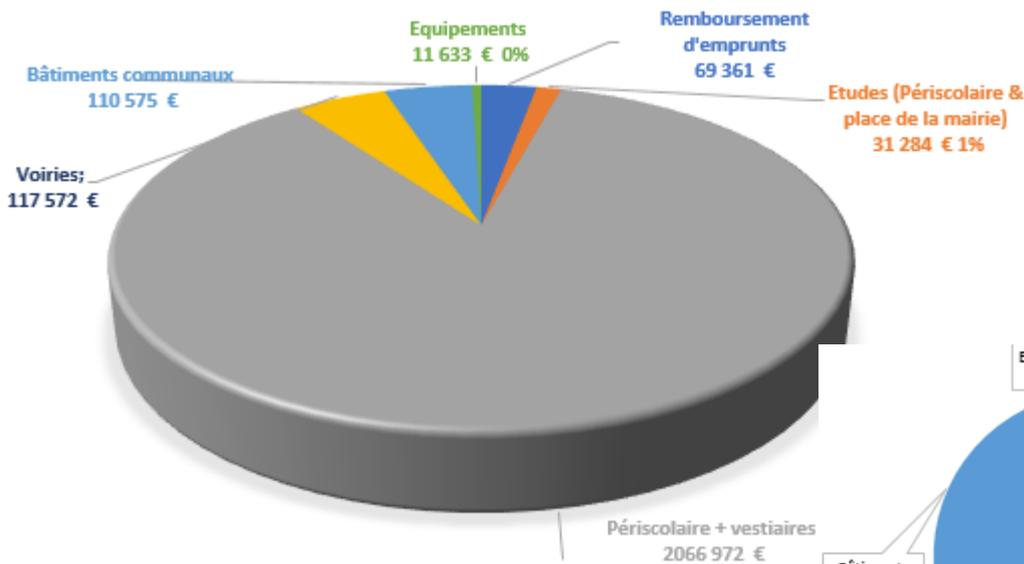


Recettes prévisionnelles de fonctionnement 2021 : 770 860 €

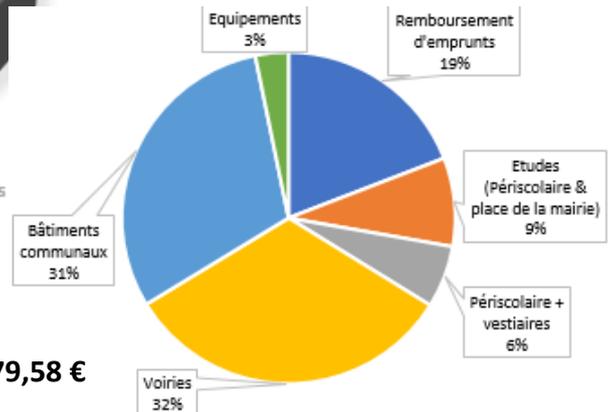
Les dépenses de personnel sont en augmentation de 13% par rapport au réalisé 2020. Cette augmentation s'explique en particulier par la création de 2 emplois administratif en vue de l'ouverture de l'Établissement France Services et suite à l'embauche d'un vacataire pour la rénovation d'appartements. Les charges générales sont en baisse de 9% par rapport au BP 2020. **Le résultat prévisionnel pour la section de fonctionnement est de + 58 044,43 €, avec les excédents cumulés des années précédentes, l'excédent prévisionnel est de 547 349 €.**

Budget principal - Budget prévisionnel 2021

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Répartition des dépenses hors périscolaire

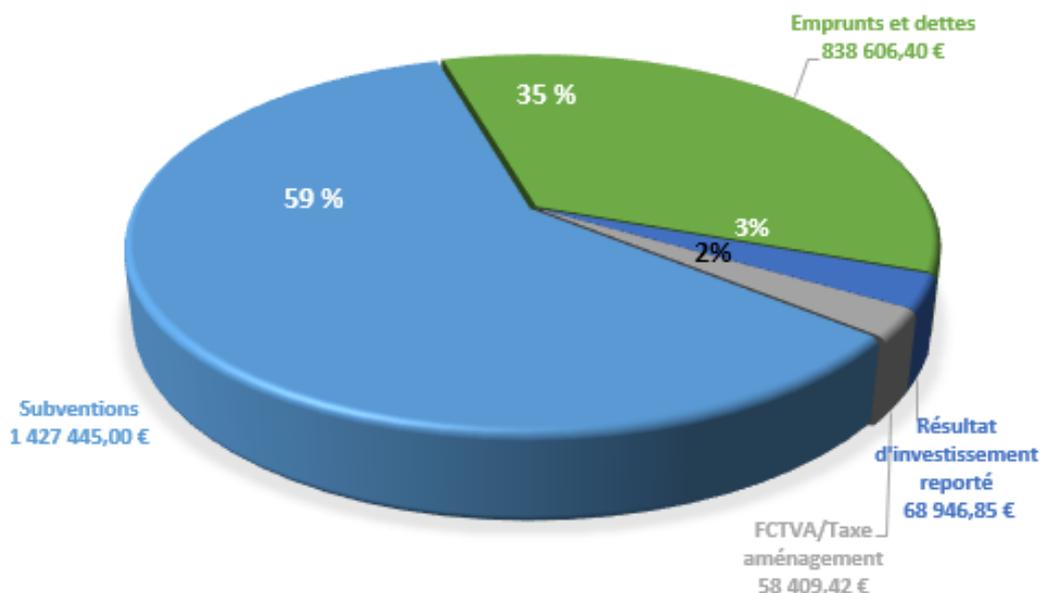


Dépenses prévisionnelles d'investissement 2021 : 2 408 779,58 €

INVESTISSEMENTS 2021

| | | |
|--------------------------------|----------------------------------|----------------------------|
| Changeement fenêtres logements | Voirie rue du château | Service |
| Informatique | Voirie chemin du stade | Petit mobilier médiathèque |
| Voirie rue des Epinettes | Voirie de la déchèterie | Cimetière |
| | Rénovation logements | Sécurité |
| | Aménagement Etablissement France | Etude place de la mairie |

RECETTES D'INVESTISSEMENT



Recettes prévisionnelles d'investissement 2021 : 2 408 779,58 €

Les investissements pour 2021 s'élèvent à 2 351 039 €. Les subventions attendues pour le bâtiment du périscolaire couvrent presque 80% des dépenses. Le solde à charge pour la commune sera financé par un emprunt de 400 000 €.

Budget annexe bois

Compte administratif 2020

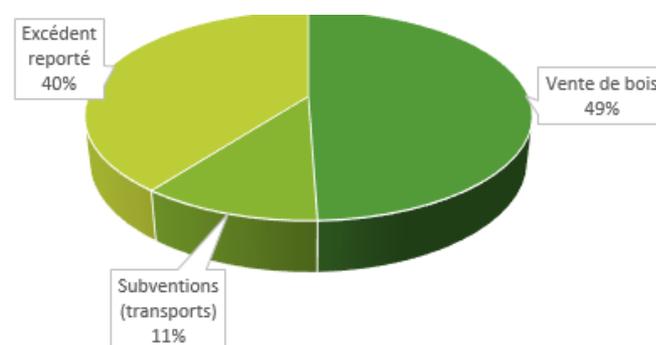
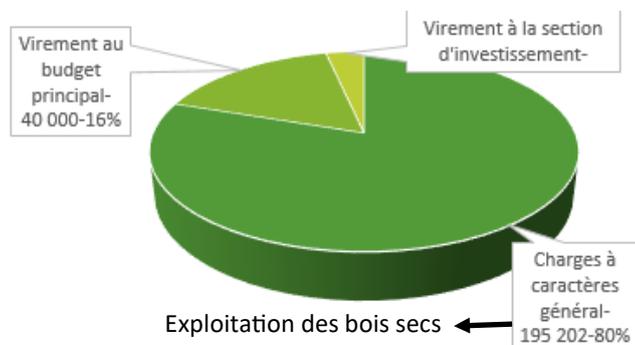
| Section de fonctionnement 2020 | Dépenses | Recettes | Résultat |
|--------------------------------|------------|------------|-----------|
| | 101 134,59 | 134 068,86 | 32 934,27 |

| Section d'investissement 2020 | Dépenses | Recettes | Résultat |
|-------------------------------|----------|-----------|-----------|
| | 9 964,07 | 51 954,76 | 41 990,69 |

Budget prévisionnel 2021 - section de fonctionnement

Dépenses : 243 549,23 €

Recettes : 281 710,00 €



Budget prévisionnel 2021 - section d'investissement

| Section d'investissement 2021 | Dépenses | Recettes | Résultat |
|-------------------------------|-----------|-----------|----------|
| | 10 493,92 | 10 493,92 | 0,00 |

Le résultat prévu en 2021 sur le budget bois est de 38 160,77 €. Ajouté aux excédents des années antérieures cela fait un résultat prévisionnel de 222 858,04 € (dont 40 000 € versé au Budget principal).

Les impacts du changement climatique sur nos forêts entraînent une dégradation de la santé des arbres et augmentent le volume des bois à couper. Ces bois sont malades, si les recettes sont encore excédentaires pour l'instant c'est grâce à des subventions octroyées pour l'abattage et le transport de ces arbres. Le marché du bois est très incertain, les marges financières deviennent très faibles pour des volumes importants.

LA VOIX DES ELUS DE LA LISTE NON MAJORITAIRE

Au cours de la séance du jeudi 15 avril du conseil municipal, nous avons participé au débat et validé toutes les décisions prises et en particulier les budgets prévisionnels 2021.

Nous nous sommes prononcés en faveur d'un emprunt pour le financement de la part communale du projet de bâtiment de périscolaire, préférant ainsi garder les excédents financiers cumulés au cours des années précédentes afin de pouvoir investir pour d'autres besoins constatés et qui deviennent assez urgents.

Christophe Auriol, Vincent Bouveresse, Josephine Perrot Minot, Estelle Verdot

LA FORÊT

Vente de bois :

Suite aux intempéries et à la sécheresse, de nombreux arbres de notre forêt communale sont tombés. La commission bois organise donc une vente de bois aux particuliers. Tout habitant qui le souhaite pourra venir retirer en mairie le samedi 15 mai de 9h à 11h un plan ainsi qu'un recensement des différents lots à vendre.

Il proposera un prix qu'il notera sur cette feuille (un ou plusieurs lots), à rendre avant le 23 mai. Chaque lot sera attribué au plus offrant et devra être exploité avant le 1^{er} septembre 2021 "

Les membres de la commission bois



VIE COMMUNALE

Les horaires autorisés pour les activités bruyantes sont les suivants :

Du lundi au vendredi :

8h30 - 12h / 14 h - 19h30

Les samedis : 9 - 12 h / 15 - 19 h

Les dimanches et jours fériés : 10 h - 12 h



Nuisances chats errants



La présence de nombreux chats errants dans certains quartiers de la commune entraîne nuisances et désagréments pour les riverains.

Chaque propriétaire de chats domestiques est fortement encouragé à stériliser ses chats.

Entretien des chemins ruraux :

Les agriculteurs de Bouclans se sont mobilisés pour la réfection des chemins de la porcherie, des Parts Damoisey, de Rocheret, des Noisetiers, des Côtes et des Monts Voiroux, du Cornet.

Grâce à leur participation et mobilisation, ils assurent prévention et entretien de ces chemins utilisés par tous et contribuent à la bonne gestion de la commune.

Il est demandé à chacun et chacune d'être vigilant dans les usages de ces chemins, car l'entretien de ces kilomètres de chemins peut devenir une charge très lourde pour la commune, du reste ils participent à la douceur de vivre à Bouclans pour nos activités de loisirs.



Le maire et les conseillers municipaux remercient très chaleureusement les agriculteurs pour le temps consacré et ces entretiens.

MEDIATHEQUE

L'accès au portail Séquoia et aux ressources numériques Media-Doo est rétabli ! Nous vous prions de nous excuser pour cet épisode indépendant de notre volonté, lié à l'incendie des datacenters à Strasbourg le 10 mars.

Vous pouvez à nouveau profiter du service de Prêt Entre Bibliothèques, consulter les ressources numériques Media-Doo et le catalogue en ligne, ou encore créer votre compte si vous n'êtes pas encore inscrit : <http://sequoia.doubs.fr/>*

Au plaisir de vous revoir prochainement,
L'équipe de la médiathèque municipale de Bouclans

COMMUNICATION

Le Bouclans infos est un support de communication apprécié des Bouclanaises et Bouclanais que la commission communication prend plaisir à vous préparer tous les mois afin de vous tenir informés.

Nous sommes à l'écoute de vos remarques, commentaires, souhaits de nouveautés ou de rubriques afin de faire évoluer ce support avec vos besoins. Si vous n'habitez plus Bouclans et que vous souhaitez maintenir le lien avec votre commune de cœur ou vous tenir informé de l'actualité de la commune, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie pour que le Bouclans infos vous soit envoyé chaque mois.

Mme et M. Mainier souhaitent remercier la municipalité et les bouclanais pour leurs témoignages de sympathie.



Soyez informés rapidement des actualités de Bouclans directement sur votre smartphone grâce à l'application **Politeia** :

Actualités sur la commune

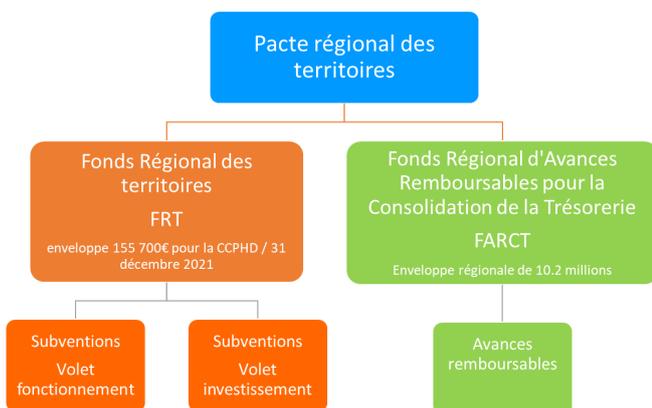
Accès facile aux informations

Effectuez vous aussi des signalements

Vous êtes déjà plus d'une centaine de Bouclanais à l'utiliser !

Soutien aux entreprises de moins de 10 salariés

Le pacte régional a été mis en place avec la Région Bourgogne-Franche-Comté pour renforcer l'économie de proximité et plus particulièrement les entreprises de moins de 10 salariés particulièrement impactées par la crise sanitaire jusqu'à fin 2021. Les fonds du pacte sont cofinancés par la Région et la CCPHD ainsi que la banque des territoires pour le fonds d'avances remboursables.



Le Fonds Régional des territoires (FRT)

gestion par la CCPHD

Dans quel(s) objectif(s) :

Aides apportées sur 2 volets : fonctionnement et/ou investissement.

Sur le volet fonctionnement : l'aide intervient sur les besoins de trésorerie (en complément du Fonds de Solidarité Nationale), les charges courantes (achat de stock, achat de prestations, honoraires...) ainsi que des dépenses de fonctionnement liées au déploiement des usages numériques.

Sur le volet investissement : les investissements éligibles concernent les investissements matériels immobilisables, immatériels et les charges de remboursements d'emprunt liés à des investissements. *Un minimum de dépenses de 5000€ est demandé.*

Quel montant : Le taux d'aide est de 20% de la dépense éligible avec un plafond de subvention de 1500€ sur le volet fonctionnement et 3000€ sur le volet investissement.

Les démarches à entreprendre : Liste des pièces à envoyer par mail à : y.brouillet@portes-haut-doubs.fr

- Lettre de demande de subvention signée par une personne habilitée,
- Liste des dirigeants,
- Extrait Kbis, registre du commerce, registre des métiers ou avis INSEE,
- Relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal,
- Si demande sur le volet investissement : document descriptif et plan de financement équilibré en dépenses et recettes de l'opération envisagée, accompagné éventuellement de devis et d'un échéancier prévisionnel de réalisation,
- Liste des concours financiers et/ou subventions en nature en provenance de toute collectivité publique dont le demandeur a bénéficié au cours des trois dernières années (modèle sur demande),
- Bilans, comptes de résultat, annexes et liasses fiscales du dernier exercice clos,
- Si demande sur le volet fonctionnement : attestation visée d'un expert-comptable du montant perçu de Fonds de Solidarité Nationale et de la perte de chiffre du mois faisant l'objet de la demande d'aides,
- Attestation sur l'honneur précisant que le demandeur est en situation régulière à l'égard de la réglementation, notamment fiscale et sociale et pas en liquidation ou redressement judiciaire (modèle sur demande).

Fonds Régional d'Avances Remboursables pour la Consolidation de la Trésorerie (FARCT) – gestion par la Région par le réseau Initiatives

Dans quel(s) objectif(s) : Consolidation de la trésorerie et/ou mettre en œuvre un projet d'investissement (achat de matériel, changement de filière...).

Quel montant : Cette avance pourra s'élever de 3 000 € à 15 000 €, sans garantie personnelle, à taux zéro et avec la possibilité pour le bénéficiaire de disposer d'un différé de 2 ans maximum et d'étaler son remboursement jusqu'à 7 ans.

Les démarches à entreprendre : Formulaire contact sur le site du réseau Initiative : <http://www.initiative-bourgognefranchecomte.fr/farct-inscription.html>